

## Décision n° D2021\_037

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

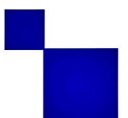
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-11, R 2124-2 1°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

**décide**

**- DE CONCLURE un accord-cadre à bons de commande de prestations d'entretien des espaces extérieurs des établissements sociaux départementaux et administratifs – secteur 1, dont les seuils sont 125 000 euros HT et 500 000 euros HT sur la durée du marché ;**



Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211004-D2021\_037-AR

**- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert.**

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211004-D2021\_037-AR